



# ACADÉMIE DE LYON

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction des Personnels Enseignants

### Rectorat

Direction des personnels  
enseignants

### DIPE

n° 25/26-98

Arrêté fixant la composition du jury académique chargé de l'évaluation des  
conseillers principaux d'éducation pour la session 2026

La rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes,  
Rectrice de l'académie de Lyon, Chancelière des universités

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 70-738 du 12 août 1970 relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation
- Vu l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires ;

## ARRÊTE

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Le jury académique de titularisation des conseillers principaux d'éducation lauréats pour la session 2026 est constitué comme suit à compter de la publication du présent arrêté et pour la session qui suit :

- Mme Corine Benucci, Inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale, rectorat de Lyon, présidente,
- M. Damien Durand, Inspecteur d'académie- inspecteur pédagogique régional, rectorat de Lyon, vice-président,

### Membres de jury

- M. Arnaud Leguy, Inspecteur d'académie- inspecteur pédagogique régional, rectorat de Lyon,
- Mme Jocelyne Guenat, principale, collège Louis Aragon Mably
- M. Damien Coursodon, proviseur, lycée Edouard Herriot, Lyon,
- M. Benoit Baudelin, principal, collège Honoré de Balzac, Vénissieux,

ARTICLE 2 : Le jury peut se constituer en deux sous commissions pour entendre au cours d'un entretien les stagiaires pour lesquels il envisage de ne pas proposer la titularisation.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 3 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,  
Le secrétaire général de l'académie

Olivier Curnelle